



Le Plessis-Pâté



Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

*Demandes de permis d'aménager n° PA 091 494 23 10001 et n° PA 091 235 23 10001 pour
l'aménagement de 580 places de stationnement dont 13 PMR situées ZAC Val Vert Croix
Blanche sur les communes de Fleury-Mérogis et du Plessis-Pâté*

Synthèse des observations et propositions du public

Rappel réglementaire

Conformément à l'article L123-19-1 II du Code de l'environnement, le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, **la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que**, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Conformément à l'article R123-46-1 du Code de l'environnement, à l'issue de la participation du public, la personne publique responsable du plan ou programme ou l'autorité compétente pour autoriser le projet rend public l'ensemble des documents exigés en application du dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-1 sur son site internet.

Ainsi, les communes de Fleury-Mérogis et du Plessis Pâté devront rendre public sur leur site internet :

- **la synthèse des observations et propositions du public ;**
- la décision prise ;
- les motifs de la décision.

Ces documents seront également adressés au maître d'ouvrage.

SOMMAIRE

Page 4 - Publicité de la PPVE

Page 11 – Publication de la PPVE

Page 13 – Observations du public

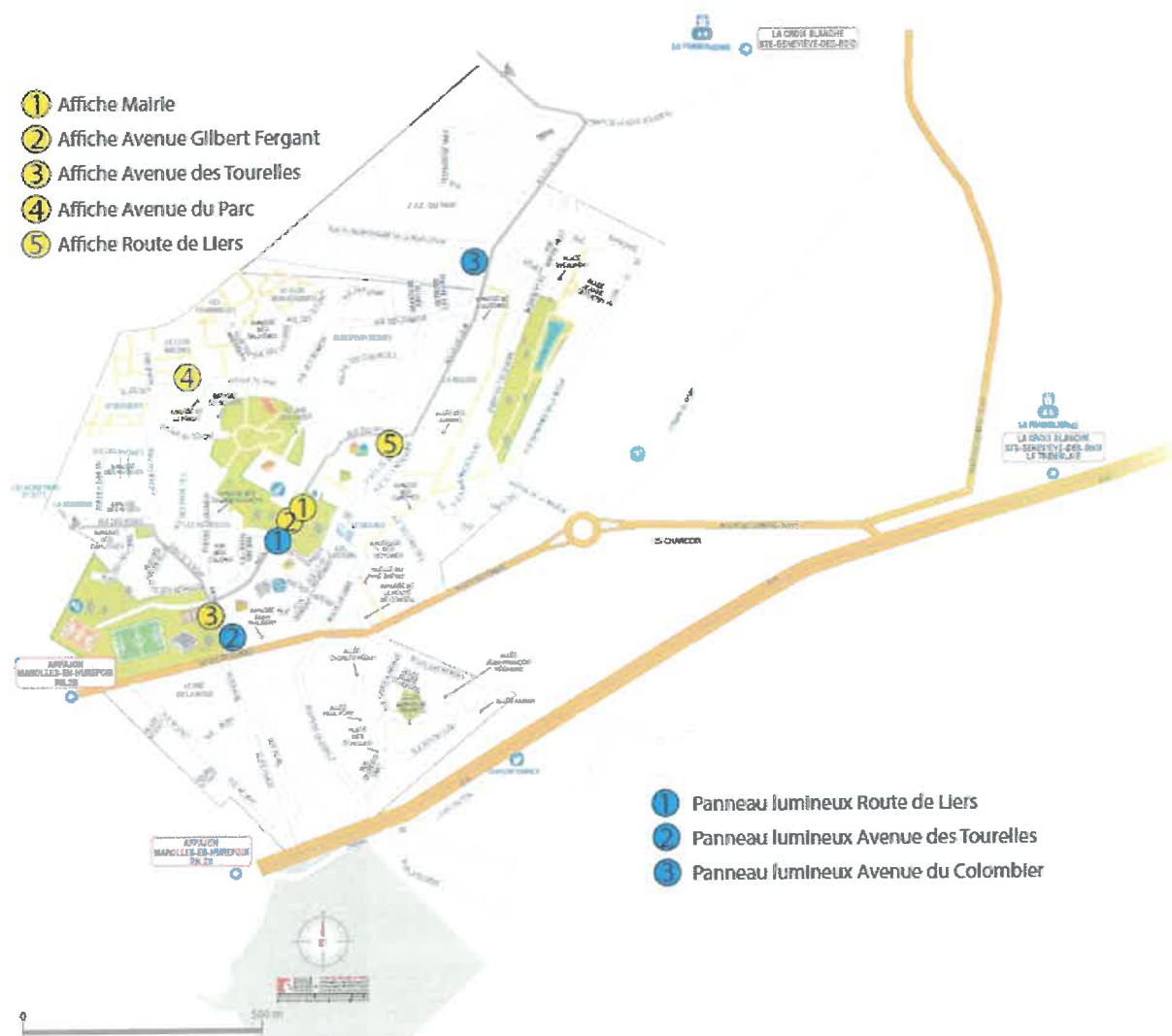
Publicité de la PPVE

La PPVE a fait l'objet :

- d'une publicité par voie d'affichage conforme à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement (format A2, fond jaune, titre de 2 cm minimum) 15 jours avant le début de la participation et pendant toute la durée de celle-ci, soit à compter du jeudi 3 juillet 2025.
- d'un affichage sur les panneaux lumineux de la commune du Plessis-Pâté.



Informations relatives à la PPVE sur les panneaux lumineux du Plessis-Pâté à compter du 7 juillet 2025



Affichage de l'avis de PPVE et information sur les panneaux lumineux du Plessis-Pâté

- Pour la commune de Fleury-Mérogis, l'avis de PPVE conforme à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement, a été affiché en mairie et aux adresses suivantes :

- Rue Marc-Chagall - 91700 Fleury-Mérogis.
- 58 rue de l'Ecoute-s'il-pleut - 91700 Fleury-Mérogis
- 1 allée Pierre-Brossolette - 91700 Fleury-Mérogis.
- 12 rue Roger Clavier - 91700 Fleury-Mérogis.

- 6

Modifications

BS2T LOGISTIK
SASU au capital de 32 500 €
48 bis rue des Pêcheurs
91250 CROISE
RC6 EVRY 900 701 206

Aux termes de l'AGE du 17/06/2025, il a été décidé à compter du 01/07/2025, de transférer le siège social au 2 rue des Vents Bureaux, 91830 LE COUDRAY-BOITTEAUX, de modifier l'objet social à l'adresse suivante : Le transport routier de marchandises ; démontage, location de véhicules pour le transport de marchandises ; garde-moules et entreposage.
En conséquence, les statuts ont été modifiés.

Locations Gérance

Suivant un acte SSP du 25/06/2025, BEAUFILS TAXI, EURL au capital de 4 000 €, 6 RUE DES HAIES - 91140 VILLEBON SUR YVETTE, RCS EVRY 914137538 a cédé en location-gérance à GRENILLET MAURICE, demeurant 16 RUE DE LA CHARITRE, 91720 MAITRESE, son fonds de commerce de TAXI, 66 et exploité au 44 RUE DE LA MAIRIE, 91220 BRETHENY SUR ORGE.

A compter du 01/07/2025 pour ne pas nuire le 01/07/2025, renouvelable par tacite reconduction.
MAURICE GRENILLET

Appels d'Offres

COMMUNE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur
COMMUNE
DE MORIGNY-CHAMPIGNY
SIRET 21810438800013
5 rue de la Mairie
91150 MORIGNY-CHAMPIGNY
Groupement de commande : non

Section 2 : communication
Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.morigny-champigny.fr>
L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur : oui
Toute question doit être posée au site
Section 3 : procédures
Type de procédure : procédure adaptée ouverte
Conditions de participation : se référer au règlement de consultation
Date et heure limite de réception des pla : 21 juillet 2025 à 17h
Présentation des offres par catalogue électronique : non
Réduction du nombre de candidats : non
L'acheteur exige la présentation de virements : non
Créance d'attribution : prix : 60%, valeur technique : 40%
Section 4 : Intitulé du marché
Travaux de voirie sur la commune de Morigny-Champigny
Cofin. CTV sinécure : 45233140 2, 45233120 1
Type de marché : travaux routiers
Description succincte :
Travaux de voirie rue des Moutins, rue du Massieu, rue de Villeneuve et rue des Ponds, et création d'un trottoir rue de la Grange des Noyes
Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Morigny-Champigny

Durée du marché : 15 semaines
Valeur estimée du marché : 221 000 €
La consultation ne comporte pas de bandes
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non
Section 5 : lots
Marché divisé : non
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non mais conseillée

Avis d'Enquêtes

Commune de Fleury-Mérogis - Commune de Plessis-Pâté

Département de l'Essonne

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Demande de permis d'aménager n° PA 091 494 23 10001 et n° PA 091 235 23 10001 pour l'aménagement de 540 places de stationnement dont 13 PMR situées ZAC Val Vert Croix Blanche sur les communes de Fleury-Mérogis et du Plessis-Pâté

Par arrêtés municipaux n° 71/2025 et n° 405/2025 en date du 27 juin 2025, les Maires des communes de Fleury-Mérogis et du Plessis-Pâté ont ordonné l'ouverture et l'organisation de la consultation du public par voie électronique relative à la demande de permis d'aménager n° PA 091 494 23 10001 et n° PA 091 235 23 10001 pour l'aménagement de 540 places de stationnement dont 13 PMR situées ZAC Val Vert Croix Blanche sur les communes de Fleury-Mérogis et du Plessis-Pâté.

La participation du public, par voie électronique, se déroulera du mercredi 18 juillet 2025 au jeudi 19 août 2025, soit 32 jours consécutifs.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Il comporte les étapes suivantes :

- Le dossier de demande de permis d'aménager n° PA 091 494 23 10001 et n° PA 091 235 23 10001.
- L'évaluation environnementale.
- L'avis de l'autorité environnementale (AAE).
- La réponse à l'autorité environnementale (RAAE).
- Les éventuels avis émis sur le projet.

Le dossier est établi sous la responsabilité des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation du projet, soit :

- Monsieur le Maire-Olivier CORZANI - Maire de Fleury-Mérogis - 12 rue Roger Cavelier - 91700 Fleury-Mérogis, 01 69 46 72 45.

- Monsieur le Maire Sylvain TANGUY, Mairin du Plessis-Pâté - Place du 8 Mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté, 01 69 65 59 00.

Le dossier de permis d'aménager est consultable :

- sur le site Internet suivant : <http://www.morigny-champigny.fr>
- Le public pourra adresser ses observations par voie dématérialisée à l'adresse suivante : concertation@morigny-champigny.fr

ou urbanisme@morigny-champigny.fr

A l'issue de la participation du public par voie électronique, le projet de décision définitive, éventuellement modifiée après délibération, ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions émises par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité compétente

travaille qui a pris la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Toute information complémentaire sur le projet peut être demandée auprès des services de l'urbanisme de la mairie du Plessis-Pâté (Contact : Monsieur Romain MICHEL - Tél. : 01 69 65 59 00) et de Fleury-Mérogis (Contact : Madame Sylvie VALONY - Tél. : 01 69 46 72 45).

Changements de Régime Matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Olivier SAVARY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Hervé CORIC», Olivier SAVARY, Delphine WILACHE, Vincent TREHOU, Delphine RICO-VALLÉE et Guillaume HERMÈS, Notaires associés, CRPCEN n°100, le 8 avril 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime matrimonial universel entre :

Monsieur Christophe Jacques CASAGNADE, né, et Madame Béatrice Emille Henriette OUDOT, nées, demeurant ensemble à LE VAL-SAINT-GERMAIN (91530) à charge de Mariage.

Monsieur est né à EVRY-SUR-SEINE (94200) le 9 janvier 1958. Madame est née à ORSAY (91400) le 1^{er} juillet 1962.

Mariés à la mairie de SAINT-MARTIN-DE-BRETHENY (91530) le 10 juillet 1982 sous le régime de la communauté d'acquiescement à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Auxquels ont été annexés les règlements fiscaux.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente inscription, en l'office notarial où domicile a été élu, à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

Insertions Diverses



COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 30 juin 2025, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil informe le public des modalités de mise à disposition des documents relatifs à la modification simplifiée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.



COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL

LANCLEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 30 juin 2025, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil a lancé la procédure de modification simplifiée n°2 de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.

EMPLOI

DEMANDE EMPLOI

Divers

Homme toutes mains, cherche toutes tâches et petits travaux de bricolage. CESU. Tél. 06.99.21.99.85

Homme retraité recherche emploi service à la personne contre échange logement (travail sur secteur Evry). Tél. 07.59.86.10.40

AFFAIRES

Vins / Spiritueux



Christophe, collectionneur achète vos vins récents et vieux crus, même très modestes, ainsi que des vins étrangers. Déplacements possibles. Contactez-moi au 06.60.63.01.70.

Reproduction Interdite

ANIMAUX

Perdu/Trouvé



Ponds : 6 Breteigny-le-Tortois. PIGEON d'ornement Colombiforme, blanc et noir, semi-égaré et handicapé à la patte gauche. RECOMPENSE : 150 € vous commencent un élève ou un coucou d'été pigeon, merci de lui faire voir cette annonce). Particulier. Tél. : 06.61.97.41.77

VOYANCE

PROFESSEUR FALI,

Grand voyant médium, 35 ans d'expérience. Résolutions de problèmes (amour, famille, travail...) Renseignement au 06.72.42.63.66. Déplacement possible. Facilité de paiement.

ANNONCES LÉGALES

Nous vous rappelons que nous vous offrons la possibilité d'insérer vos annonces sur :

- Paris (75)
- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)
- Hauts-de-Seine (92)
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val-de-Marne (94)
- Val-d'Oise (95)
- Oise (60)
- Et tous les autres départements

Consultez-nous :

Tél : 01.69.36.57.10

Email : ale@le-republicain.fr

Votre interlocutrice : CLAIRE

Pour passer votre annonce, contactez :

Isabelle :
01 69 36 57 69
E-mail : I.gros@le-republicain.fr

Le Républicain
DE L'ESSONNE

Changements de Dirigeants

L.D.E.M.S.

SARL au capital de 9 000 €
Siège social : 6 Place de l'Europe
91310 MONTLHERY
RCS EVRY 452 090 102

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 juin 2025, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Christophe ROCHE, co-gérant de la société, confirmée, que Monsieur Pascal CHICHAUD, devenu seul gérant de la société, à compter du 30 juin 2025.

LES PEDIATRES

Société civile immobilière
au capital de 200 €
Siège social :
32 avenue du Général Lacroix
91280 PLESSIS-MAZARIN
RCS EVRY 848 803 985 RCS EVRY

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'AG du 31/08/2025 :
M^{me} Océane HOANG, demeurant 3 allée des Rivières, 91370 VERRIERES-LE-BUSSON, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de M^{me} Miki DANZIN épouse ZERKAOU.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M^{me} Miki DANZIN épouse ZERKAOU a été remplacé par celui de M^{me} Océane HOANG.
Modification sans suite au RCS d'EVRY.
Pour avis

DLV

SAS à capital variable
au capital de 1 000 €
18 rue Jean Jacques Rousseau - B.M. 8
91500 ORFÈVRE
RCS EVRY 929 287 050

Où au procès-verbal de l'AG du 20/07/2025, il a été décidé du nommer nouveau président : Monsieur KIROUCHI Ibrahim demeurant 7 avenue Poincaré - 14020 THIERVILLE, LORRAINE, en remplacement de Madame LEVITSKA Dana, démissionnaire, à compter du 20/07/2025.

BEDI AUTOMOBILES

EURL au capital de 4 500 €
9-11 Boulevard de l'Europe
91000 EVRY-COURCOURONNES
RCS EVRY 824 334 778

UNE AG du 15/09/2024 a décidé à compter du 15/09/2024 de nommer gérant RANDRIANOMANANAHARY Jean-Jacques RFI, 2 rue des Forêts, 91250 TIGERY en remplacement de BELHARRI FASSIA, pour cause de démission.
Mention RCS EVRY RANDRIANOMANANAHARY Jean-Jacques RFI

SAÏD-LEHOT-WATREMEZ-CHASSAING

GCP d'arçols au capital de 5.000 €
Siège social : 46 Courte Basse Place
91000 EVRY-COURCOURONNES
463 744 894 RCS EVRY

Aux termes du PV de l'AG du 24/07/2025, il a été pris acte de la démission de Laurence CHASSAING, co-gérante, à compter de ce jour.
M^{me} Nathalie LEHOT et M^{me} Marie WATREMEZ-ORFÈVRE, demeurant ensemble.
Modification au RCS d'EVRY.

Dissolutions et Liquidations

ISAPRONET

SASU en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 12 bis rue de la Gare
91780 MEROBERT
850 055 946 RCS EVRY

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au G.T.C. d'EVRY.
Pour avis

NCCS

SARL à associé unique
au capital de 1 500 €
Siège social : ZA La Nacelle
8 rue de Rome
91540 FONTENAYLE-VICOMTE
91541 759 752 RCS EVRY

La société NCCS a été créée par acte sous signature privée en date du 16 mai 2025 en projet de fusion avec la société LUMINALA, société appartenant à SASU au capital de 1 015 000 €, dont le siège social est 8 rue de Rome, ZA La Nacelle à FONTENAYLE-VICOMTE (91540), RCS EVRY 981 130 071.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 23 mai 2025 et il n'a été formé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1^{er} janvier 2025.

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce, les associés LUMINALA ont pris acte de la démission de la société NCCS depuis une date antérieure au début du projet de fusion au Greffe du tribunal de commerce d'EVRY-COURCOURONNES, la société NCCS n'étant plus existante sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

AD RENOVATION

SARL au capital de 2 000 €
15 Bis rue de Longueau
91180 CHAMPLAN
RCS EVRY 780 803 586

Suite procès-verbal du 30/06/2025, l'AG a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus aux liquidateurs Messieurs Vassilios DAVID & Zisis ADALOU pour leur gestion, les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30/06/2025.

Dépôt légal au G.T.C. d'EVRY.
Pour avis

Dissolutions et Liquidations

Expert-comptable à Vaux-le-Pénil

JOREST

Société au Non Collectif en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège Social : 38 Rue Saint Spire
91100 CORBEIL-ESRONNES
824 213 880 RCS EVRY

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO a décidé le 29/06/2025 d'approuver le compte de liquidation, de décharger M. Jurga SCUSA demeurant 122 Rue de la Lyne, 77350 La Née-en-Saône de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/06/2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au G.T.C. d'EVRY en annexe au RCS.
Pour avis La Liquidateur

LEHEMONET

SAS au capital de 1 000 €
9 avenue Ferdinand de Lesseps
91420 MORANGIS
823 751 227 RCS EVRY

Par décision AGE du 30/12/2023, il a été approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur LEHEMONET pour sa gestion et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/12/2023.

Dépôt légal au G.T.C. d'EVRY.

RECTIFICATIF

A l'annonce parue le 15/05/2025, concernant :

31 IMMO

Une pour la date de clôture de liquidation : à compter du 31/12/2025 (et non du 30/04/2025).

HBC

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 3 avenue Pasteur
91330 YERRES
RCS EVRY 809 921 224

L'associé unique, titulaire au vu du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation le 30 avril 2025, donné quitus au liquidateur Madame Brigitte VILA FRANCA RODRIGUES de son mandat pour sa gestion, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.
Dépôt légal au G.T.C. d'EVRY.

AIKAN

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 22 rue Galat
91240 ST-MICHEL-SUR-ORGE
R.C.S. EVRY 853 930 700

L'associé unique a décidé le 23 janvier 2025, la dissolution anticipée amiable de la société et fait le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur : M. David JOSÉ, 22 rue Galat, 91240 ST-MICHEL-SUR-ORGE.

Dépôt légal au G.T.C. d'EVRY, en annexe au RCS.

Pour avis

Modifications

RLGB

SASU au capital de 2 000 €
Siège social :
23 rue d'Alsace de Vils
91180 LA FERTE-AUS
898 889 415 RCS EVRY

Par acte sous signature privée en date du 1^{er} juin 2025 et à compter de ce jour, il a été décidé par le Président de modifier l'objet social qui devient : Commerce de détail non spécialisé sans prédominance alimentaire en magasin.
Mention au RCS d'EVRY.
Pour avis

AB ELEC

SASU au capital de 500 €
14 Avenue du Général de Gaulle
91400 SAINT-AMAND
RCS CRETEL 848 051 051

Suite AGE du 26/04/2025 et à compter de ce jour, augmentation du capital social pour le porter à 10 000 €, transfert du siège social au 1 rue des Carreaux, 61000 GUILLEVALL.

Radiation au RCS de CRETEL et inscription au RCS d'EVRY.
Pour avis

PRANDI

SAS au capital de 600 €
Siège social :
34 rue François Maitron
91380 CHILLY-MAZARIN
RCS EVRY 948 190 012

Suite AGO du 23/06/2025 et à compter du 06/07/2025, nouveau Président : BA Alexandre, 3 rue du Pirey, 91100 BALANVILLE, en remplacement de PRANDI Anne-Sophie démissionnaire, radiation de l'objet social à l'adresse continue d'habitat.

Pour avis

Locations Gérance

Par acte du 10/07/2025, TAXI CASTELAO SARL au capital de 1 000 €, 26 boulevard de l'Europe, 91400 ORFÈVRE, RCS EVRY 906 572 629, a donné en location-gérance à M. PLACIDOUX Loïc, 1 avenue Jean Coudou, 91250 SAINT-GERMAIN-LES-CORREILS, une licence de taxi avec véhicule, rattachée à ORFÈVRE à compter du 01/08/2025 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Avis d'Enquêtes

Commune de Fleury-Macrogé - Commune du Plessis-Pâté

Département de l'Essonne

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Demande de permis d'aménager
N° PA 091 494 23 10001 et
N° PA 091 235 23 10001 pour
l'aménagement de 595 places de stationnement dont 13 PMR
situées ZAC Val Vert Cote Blanche sur les communes de Fleury-Macrogé et du Plessis-Pâté

Par arrêté municipal n° 73/2025 et A-045-2025 en date du 27 juin 2025, les Maires des communes de Fleury-Macrogé et du Plessis-Pâté ont autorisé l'ouverture et l'organisation de la participation du public par voie électronique relative à la demande de permis d'aménager N° PA 091 494 23 10001 et N° PA 091 235 23 10001 pour l'aménagement de 595 places de stationnement dont 13 PMR situées ZAC Val Vert Cote Blanche sur les communes de Fleury-Macrogé et du Plessis-Pâté.

La participation du public par voie électronique est ouverte du mercredi 18 juillet 2025, au jeudi 18 août 2025, soit 31 jours consécutifs.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Il comporte les pièces suivantes :

- Le dossier de demande de permis d'aménager N° PA 091 494 23 10001 et N° PA 091 235 23 10001.

- L'évaluation environnementale.

- L'avis de l'autorité environnementale (MRAE).

- La réponse à l'autorité environnementale (MRAE).

- Les documents liés au projet.

Le dossier est ouvert sous la responsabilité des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation du projet, soit :

- Monsieur le Maire Olivier CORZANI - Maire de Fleury-Macrogé - 12 rue Roger Chéreau - 91700 Fleury-Macrogé, 01 60 46 72 45.

- Monsieur le Maire Sylvain TANDUY, Maire du Plessis-Pâté - Place du 8 Mai 1945 - 91250 Le Plessis-Pâté, 01 60 46 50 00.

Le dossier de permis d'aménager est consultable :

- sur le site internet suivant : <http://www.fleury-macrogé.fr>

- sur le site internet suivant : <http://www.plessis-pate.fr>

Le public pourra s'adresser ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

enonction@fleury-macrogé.fr ou

permanence@plessis-pate.fr

A l'issue de la participation du public par voie électronique, le projet de décision favorable, favorable avec réserves ou défavorable, ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions émises par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Seul en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à

compter de la date de la clôture de la consultation.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée ne pouvant être inférieure à quatre mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Toute information complémentaire sur le projet peut être demandée auprès des services du l'urbanisme de la mairie de Plessis-Pâté. Contact : Monsieur Romain MICHEL - Tél. : 01 60 46 50 00 et de Fleury-Macrogé (Contact : Madame Sylvie GALOY - Tél. : 01 60 46 72 45).

Extraits de Jugement

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédure collective)

Par jugement en date du 03 juillet 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de : Madame Colette FERNIEM épouse MEJUM, 7 place Montspain, 91380 CHILLY-MAZARIN.
DISONS que le paiement des frais exposés sera à la charge du TRESOR PUBLIC.
Pour extrait certifié conforme par le Greffe :

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédure collective)

Par jugement en date du 02 juillet 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la liquidation judiciaire sur conversion de la procédure de redressement judiciaire de : Madame Céline COMTESSIE, 75 rue de l'Université, 91380 CHILLY-MAZARIN.
Le Tribunal a maintenu :
M^{me} PASCOAL, en qualité de Juge Commissaire.
M^{me} ANCEL, en qualité de liquidateur.
La date de cessation des paiements a été fixée au 18 octobre 2023.
Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains du liquidateur dans un délai de 3 MOIS à compter de la publication du BODACC du présent jugement.
DISONS que le paiement des frais exposés sera à la charge du TRESOR PUBLIC.
Pour extrait certifié conforme par le Greffe :

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédure collective)

Par jugement en date du 03 juillet 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la liquidation judiciaire de : Entrepreneur individuel HERPPE SAINT-ELENE, 1 rue Georges Chass, 91200 ATHES-MONS, RCS N° 810 337 801.
Le Tribunal a désigné :
M^{me} PASCOAL, en qualité de Juge Commissaire.
M^{me} BOUCHON, en qualité de liquidateur.
La date de cessation des paiements a été fixée au 31 décembre 2023.
Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains du liquidateur dans un délai de 3 MOIS à compter de la publication du BODACC du présent jugement.
DISONS que le paiement des frais exposés sera à la charge du TRESOR PUBLIC.
Pour extrait certifié conforme par le Greffe :

Collectivités territoriales

Pour la publication de vos annonces ayez le réflexe

Le Républicain

seul et unique hebdomadaire habilité sur l'Essonne

Contact : al@le-republicain.fr 01.69.36.57.10

Le Républicain du 24 juillet 2025

- L'avis de PPVE était en ligne sur le site de la commune du Plessis-Pâté à compter du 1er juillet 2025 et comprenait le lien pour accéder au dossier de PPVE et l'adresse mail pour transmettre les observations pendant toute la durée de la participation.

Participation du public par voie électronique - Permis d'aménager

[Accueil](#) / [Démarches & Services](#) / [Urbanisme](#) / [Participation du public par voie électronique - Permis d'aménager](#)

Le dossier est consultable sur le lien suivant : <http://zacvalvertcroixblanche.com/>

Vous avez des observations ?

Envoyez un mail à l'adresse : concertation@leplessispate.fr

Liste de pièces jointes

- 📎 [Réponse_MRAe_Parc_Energétique_Juin2025.pdf](#) (PDF - 68.46 MB)
- 📎 [A085-2025 organisation de la participation du public par voie électronique.pdf](#) (PDF - 420.27 kB)
- 📎 [Avis de participation du public par voie électronique.pdf](#) (PDF - 330.75 kB)

Extrait du site de la commune du Plessis-Pâté pendant toute la durée de la PPVE



Post Facebook le 8 août 202

Publication de la PPVE

La PPVE était consultable depuis le lien prévu à compter du 18 juillet 2025 et jusqu'au 18 août 2025.

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
Demande de permis d'aménager n° PA 061 494 23 10003 et n° PA 061 235 23 10001 pour l'aménagement de plates de stationnement situées ZAC Val Vert Cœur Blanc de sur les communes de Fleury Mérois et du Plessis Pâté
25 documents disponibles [Demander PPVE](#)

Avis émis sur le projet
Pièces jointes aux Consultations des Parties Prenantes Externes 14 documents

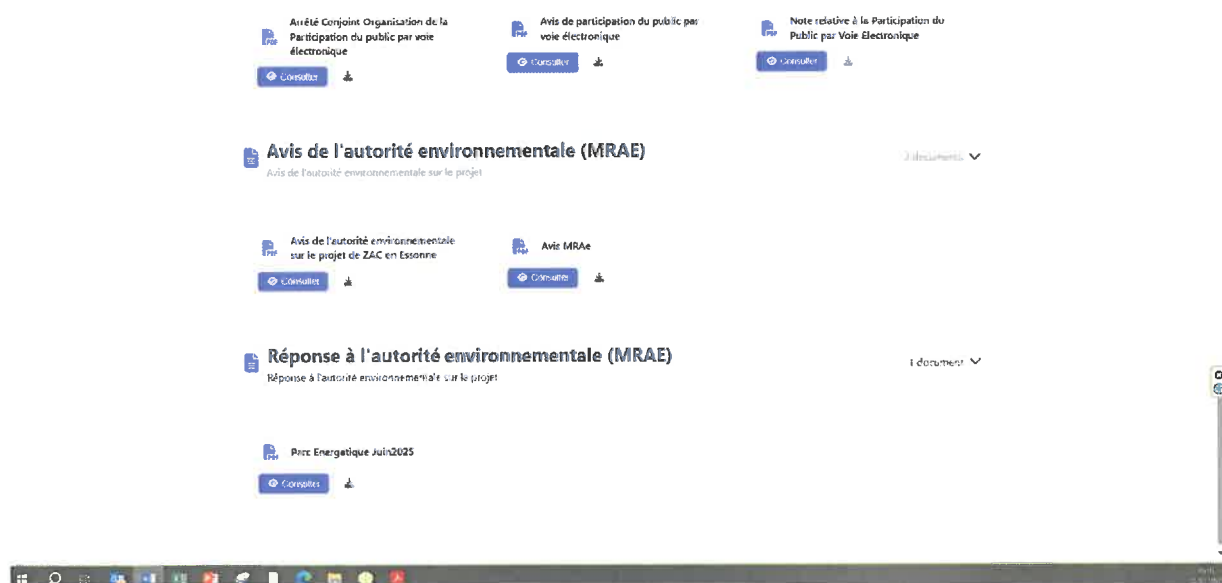
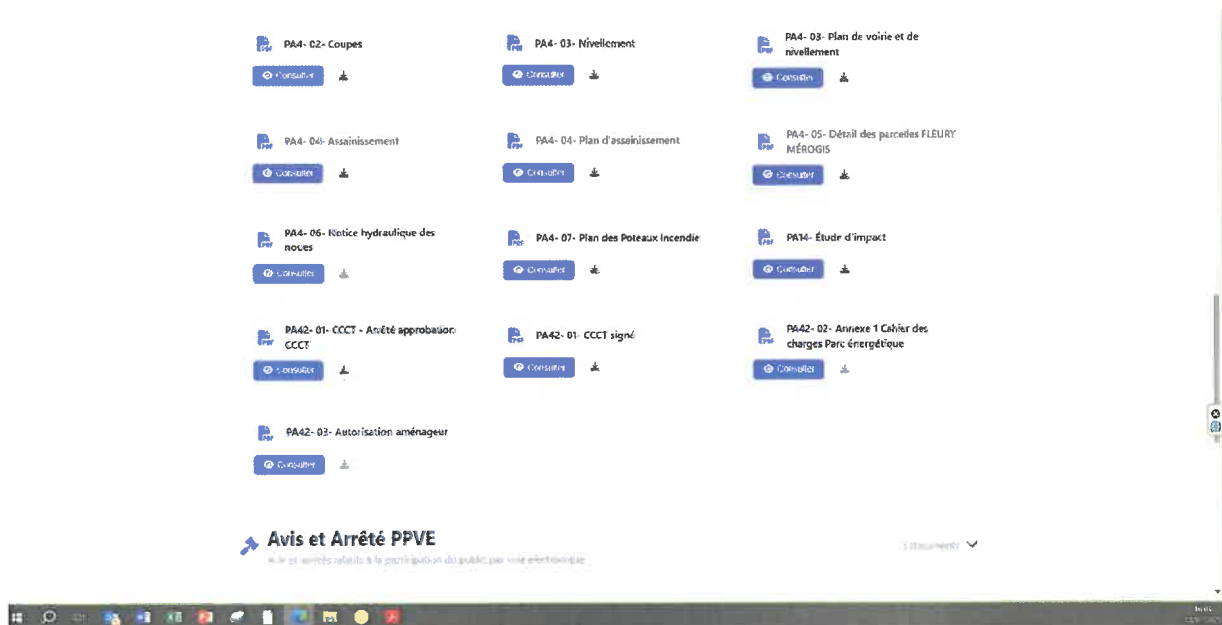
CDEA Services techniques Consulter	Conseil départemental de l'Essonne Consulter	DGAC Consulter
DRAC Ile de France Consulter	Eau Cœur d'Essonne - Plan Consulter	Eau Cœur d'Essonne Consulter
ENEDIS Consulter	RTE 1 Consulter	RTE 2 Consulter
RTE plan 1 Consulter	RTE plan 2 Consulter	SDIS 91 Consulter

Syndicat de l'Orge
[Consulter](#)

TOTALÉnergie
[Consulter](#)

Dossier de demande de Permis d'aménager
Dossier administratif de demande de permis d'aménager 25 documents

00- CERFA Formulaire Fleury Mérois Consulter	00- CERFA Formulaire Le Plessis pâté Consulter	00- CERFA Formulaire Consulter
00- CERFA Récépissé de dépôt Consulter	00- Pouvoir de dépôt Consulter	PA1- Plan de situation Consulter
PA2- Notice complétée Consulter	PA2- Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement Consulter	PA3- Plan état actuel Consulter
PA4- 01- Plan Général Consulter	PA4- 01- Plan Projet Consulter	PA4- 02- Coupes Projet Consulter



Dossier de PPVE au 18 juillet 2025

Observations du public

5 août 2025

Une personne s'est présentée au service urbanisme de la commune du Plessis-Pâté pour consulter le dossier. Il lui a été précisé que celui-ci était consultable sur internet. Le lien internet a été transmis en main propre et la personne a accepté de consulter le dossier dématérialisé.

13 août 2025

Observations :

 Message  Avis ZAC vaivert.docx (16 Ko)

Mesdames, messieurs,

Veuillez trouver en pièce jointe ma contribution au projet cité en objet.

Dans l'attente d'un accusé de réception.

Sur votre site je m'étonne de ne voir aucun retour du public pourtant il me semble que les observations doivent être publiées pendant la concertation...?

Cordialement

Michel Valois

Coeur Essonnien

Réponse des communes de Fleury-Mérogis et du Plessis-Pâté :

Concernant l'interrogation de Monsieur VALOIS sur la publication des observations pendant la participation du public, aucune autre observation n'a été transmise, d'où l'absence de retour du public publié sur le site de consultation du dossier.

Observations :

Avis et observations sur l'aménagement de places de stationnement ZAC Val Vert

Comment en 2025 peut-on encore concevoir des aménagements comme si les décideurs étaient restés bloqués intellectuellement dans les années 70/80.

Mon avis sur ce projet est donc défavorable pour les raisons suivantes :

- Je m'inscris totalement dans l'avis que l'on peut considérer comme défavorable et les nombreuses recommandations de la MRAE.
- L'étude d'impact validé à l'origine de la ZAC ne prenait pas en compte la réalisation de cet aménagement. C'est pourquoi il est indispensable pour ne pas spolier les citoyens de refaire une étude d'impact complète de la ZAC avec les contraintes actuelles notamment celles concernant l'adaptation au changement climatique et les enjeux liés à la biodiversité.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet de parc de stationnement figure dans l'étude d'impact initiale de la ZAC Val Vert (page 97), validée dès 2013 par l'autorité environnementale. Il ne s'agit donc pas d'un ajout ultérieur « non étudié ». Cette étude a depuis été complétée par une évaluation environnementale spécifique dans le cadre du permis d'aménager, soumise en 2024 à la MRAe.

Observations :

- Le terrain choisi, volé à l'agriculture et sous une ligne à haute-tension devrait être sanctuarisé et réservé à l'agriculture ou une coulée verte arbustive. Les terrains de l'ancienne BA 217 encore disponibles sont importants !...
- En 2025, pour limiter la consommation de terres agricoles le bon sens serait de concevoir des aires de stationnement en silo (se référer au parking IKEA d'Evry).

Réponse du maître d'ouvrage :

L'implantation du parc énergétique n'est pas le fruit du hasard : il constitue un parking mutualisé central au contact direct de la zone commerciale de la Croix Blanche et des futurs îlots de Val Vert. Sa vocation est précisément de limiter la multiplication de petites poches de stationnement dispersées et de favoriser les déplacements doux (navettes électriques, cheminements piétons, stationnements vélos, covoiturage).

La parcelle concernée est frappée d'inconstructibilité au titre des servitudes d'utilité publique liées aux réseaux énergétiques (réseau Très Haute Tension, gazoduc, oléoduc). Les solutions de stationnement en silo ou en sous-sol ne sont donc pas envisageables. Le projet a été pensé comme une valorisation de cette emprise inconstructible, avec un aménagement paysager et écologique (plantations de 235 arbres et arbustes, noues d'infiltration, trame verte).

Observations :

- Prendre le prétexte d'être sous une ligne HT pour s'affranchir des ombrières photovoltaïques peut être considéré comme une « arnaque » au respect des règles de l'urbanisme.
- En résumé, il est encore temps de revoir la conception de cette aire de stationnement à la fois sur un autre terrain en limitant la consommation de pleine terre et en respectant les contraintes du photovoltaïque.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'installation d'ombrières photovoltaïques est effectivement contrainte par les servitudes RTE, qui fixent des distances minimales de sécurité (8 m de garde sous les lignes). Pour autant, le projet prévoit d'équiper environ 3 400 m² d'ombrières photovoltaïques dès lors que la faisabilité technique est confirmée, en complément d'un pré-équipement pour 62 bornes de recharge électrique.

Observations :

- Il aurait été plus intelligent de concevoir les places de stationnement soit en silo soit en sous-sol soit en rez de chaussée/1^{er} étage des bâtiments construits.

Réponse du maître d'ouvrage :

En ce qui concerne le Parc Energétique, la parcelle concernée est frappée d'inconstructibilité au titre des servitudes d'utilité publique liées aux réseaux énergétiques (HT, gazoduc, oléoduc). Les solutions de stationnement en silo ou en sous-sol ne sont donc pas envisageables. Le projet a été pensé comme une valorisation de cette emprise inconstructible, avec un aménagement paysager et écologique (plantations de 235 arbres et arbustes, noues d'infiltration, trame verte).

Sur le reste de la ZAC, des parkings silo sont en effet prévus ainsi que du stationnement en sous-sol.

En résumé, loin de constituer un retour aux pratiques d'aménagement des années 1970, le projet du parc énergétique :

- répond à un besoin identifié de stationnement mutualisé entre la Croix Blanche et la ZAC,
- respecte strictement les servitudes réglementaires,
- intègre des mesures concrètes de transition écologique (bornes électriques, photovoltaïque, végétalisation, gestion durable des eaux pluviales, navettes électriques).

Il s'inscrit pleinement dans les orientations de mobilité durable et d'équilibre environnemental portées par la ZAC Val Vert – Croix Blanche. »

Le 2 septembre 2025

Olivier CORZANI

Maire, Vice-Président
de Cœur d'Essonne Agglomération



Sylvain TANGUY

Maire, Vice-Président
de Cœur d'Essonne Agglomération



